

1- Veuillez mettre à jour le tableau à la p. 6 du DA4 à l'aide des chiffres présentés au DQ2.4. En effet, certaines valeurs diffèrent d'un tableau à l'autre alors qu'elles devraient être pareilles comme la déclaration GES associée aux matières et propane ainsi que les valeurs d'intensité. Revoir également la colonne de l'année 2023 et ajuster les valeurs extrapolées si nécessaire.

Le document présenté en décembre (DA4) contenait des données préliminaires pour l'année 2023, alors que le tableau DQ2.4 contenait les données finales pour 2023, à l'exception de la quantité de GES émise par les équipements mobiles. C'est pour cette raison que les données peuvent varier.

Nous en avons profité pour mettre les données à jour au pages 5 et 7, en plus de la page 6. Le tableau mis à jour est en pièce jointe. (Q1 – DA4 P.5-6-7)

2- La Municipalité de Saint-Ambroise a exprimé en séances publiques des préoccupations sur la gestion des risques d'incendie et des accidents potentiels qui pourraient être générés par les activités de RSI Environnement.

a- La Municipalité s'inquiète notamment des moments où il y a peu ou pas d'employé sur place; la présence d'un employé étant nécessaire pour guider le personnel du service incendie sur l'intervention appropriée à réaliser. Quelle est votre position sur cette préoccupation ? Possédez-vous des procédures pour ce genre de situation?

RSI mis en place des procédures complètes en cas d'incident, celles-ci sont maintenues à jour et partagées avec le service d'incendie de la municipalité de Saint-Ambroise.

Actuellement, et depuis plusieurs années, il y a en tout temps, présence d'employés sur place qui sont en mesure de guider les équipes d'urgence en cas d'intervention (24 heures sur 24, 7 jours sur 7). RSI s'engage à poursuivre cette pratique dans le futur.

Voici aussi quelques mesures prises par RSI afin de réduire les risques d'incendies :

- RSI a mis en place, depuis plus de 20 ans, un plan de mesures d'urgences (PMU) visant entre-autre à regrouper toutes les procédures à suivre en cas d'incident et pour être certain que les employés, ou autres intervenants, soient en mesure d'intervenir rapidement et efficacement en cas d'urgence. Le PMU identifie aussi les zones à risque et la localisation des équipements de détection et d'extinction. LE PMU doit être mis à l'essai au moins une fois par année et est mis à jour continuellement pour le bonifier selon les observations soulevées lors des mis à l'essai et des nouvelles activités effectué aux installations de RSI
- Les employés doivent être formés sur le PMU dès leur embauche chez RSI. De plus, RSI à un plan de formation continu de ses employés incluant des formations sur les mesures d'urgence et sur l'utilisation des équipements de détection et d'extinction
- Des audits fais par des préventionnistes à l'emploi de tiers (compagnie d'assurance, MRC, mutuelle de prévention, client, ISO) sont effectués à intervalles réguliers. Les recommandations émanant de ces audits font l'objet de mesures correctives servant à l'amélioration des procédures et des équipements servant à la protection incendies.

- Des inspections des systèmes de détection et d’extinction des incendies sont réalisées à intervalles réguliers par des tiers.
- Au cours des dernières années, RSI a investi plus d’un million de dollars pour l’achat et l’installation d’équipements de détection et d’extinctions des incendies à ses installations de St-Ambroise.

b- Comment collaborez-vous avec le service incendie de Saint-Ambroise?

Un partenariat de longue date a été développé entre le service d’incendie de St-Ambroise et RSI. RSI a toujours travaillé en étroite collaboration avec le service d’incendie notamment pour la mise à l’essai de son “Plan de mesures d’urgences”, qui est réalisée au moins une fois par année. Le service d’incendie est mis à contribution à chaque étape du processus (préparation de l’essai, réalisation de l’essai et post-mortem de l’essai). De plus, lorsqu’un événement survient, le service d’incendie est invité à participer au post mortem. Au cours des années, RSI a aussi contribué, de diverses façons, au bon fonctionnement du service d’incendie, notamment ;

- RSI a subventionné l’achat d’une maison miniature servant à la sensibilisation des étudiants des écoles de St-Ambroise sur les risques d’incendies et aux réactions à avoir lors d’incendie.
- RSI a subventionné l’achat d’équipement servant au nettoyage des équipements de pompiers (laveuses et sécheuses industrielles).
- RSI a subventionné l’achat d’un ventilateur servant à faire évacuer la fumée des résidences lors des interventions des pompiers.
- RSI a subventionné l’achat d’équipement d’extinction, tel des tuyaux.

3- Dans le DQ4.2, vous mentionnez qu’un compte rendu sera rédigé à la suite des éventuelles rencontres du comité de suivi. Comptez-vous rendre publics ces comptes rendus ? Le cas échéant, par quel moyen?

Les règles de fonctionnement du Comité du suivi prévoient la rédaction de comptes rendus qui seront ensuite envoyés par courriel aux membres du Comité pour commentaires et acceptation lors de la rencontre suivante. Une fois validé par les membres, celui-ci pourra ensuite être rendu public.

Les comptes rendus finaux et approuvés des rencontres du comité de suivi seront disponibles au public pour consultation sur place, aux installations de RSI.